

Service gestionnaire :

Service établissements et institutions

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter des demandes de subvention pour des investissements réalisés par différentes associations à Strasbourg et Urmatt ainsi que pour le centre communal d'action sociale de Bischheim dans le domaine de la petite enfance

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement dans le cadre des modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale applicable à la dépense prévisionnelle.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35429	204-20422-51	164 857,77 €	51 902,00 €	51 901,95 €
35587	204-2041721-51	6 433,88 €	5 000,00 €	993,29 €
35586	204-20421-51	44 369,60 €	30 140,00 €	29 146,29 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 82 041,53 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés.

Strasbourg, le 25/03/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL